



Assurance de prêt immobilier

Par **obeissart jean marc**, le **26/09/2016** à **08:28**

bonjour

J'ai souscrit un prêt immobilier en 2008 avec assurance sur 100% sur 2 têtes avec deux assurance différentes. A l'occasion d'une sollicitation pour une renégociation de prêt, je m'aperçoit que mon banquier à omis de prélever une des deux assurances. Celle ci apparait bien sur les caractéristiques du prêt, mais pour une raison que j'ignore celle ci n'a jamais été prélevée.

question : suis je assuré ?

dois je payer les primes non réclamées ?

mon banquier a t il une part de responsabilité ?

Suis je responsable de n'avoir rien vu ?

Que dois je faire ?

merci pour vos réponses.